

La Réunion

Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle : la catégorisation statistique à l'épreuve des classifications populaires

Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau, Jean-François Rebeyrotte et Emmanuel Souffrin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/261>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.261

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2009

Pagination : 218-231

ISSN : 1142-852X

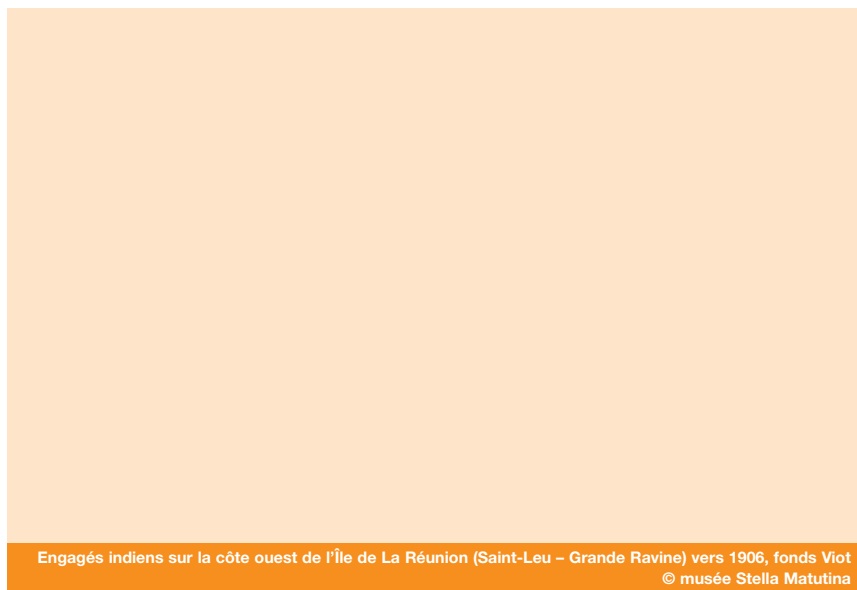
Référence électronique

Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau, Jean-François Rebeyrotte et Emmanuel Souffrin, « La Réunion », *Hommes & migrations* [En ligne], 1278 | 2009, mis en ligne le 29 mai 2013, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/261> ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.261

La Réunion

Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle : la catégorisation statistique à l'épreuve des classifications populaires

Par Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau,
Jean-François Rebeyrotte, Emmanuel Souffrin,
chercheurs associés, Centre d'études ethnosociologiques de l'océan Indien.



La problématique migratoire réunionnaise étant différente de la situation nationale, le peuplement de l'île s'est fait exclusivement grâce à l'immigration, cette analyse adopte un point de vue original sur le sujet : on y suit, dans ce mouvement de créolisation, l'évolution – de l'esclavagisme à aujourd'hui, en passant par l'engagisme et la mise en place de la départementalisation – de la catégorisation des populations, qui ne correspond pas, loin s'en faut, à celle établie par les populations elles-mêmes. Ce procédé d'ethnisation, qui trouve une large partie de ses racines dans la politique coloniale de gestion des migrants au XIX^e siècle, se prolonge au XX^e siècle.

La colonisation et l'esclavage à l'origine de la question migratoire

Un classement en fonction des origines

L'un des premiers recensements de population, datant de 1704, classe déjà les migrants en fonction de leurs origines. On y apprend ainsi que sur 311 esclaves, 209 sont "d'importation" : 110 viennent de Madagascar, 45 des Indes (Bengale, Balaçor, Nagaland, Surat, Malabar), 36 sont "cafres", 10 de Guinée, 6 du Mozambique, un est dit "More", et un autre de "Malaque" (Malaca)⁽¹⁾. Une fois les personnes installées dans l'île, leur origine se perd peu à peu et l'organisation se fonde sur un autre type de catégories. Dans un rapport rédigé en 1714, Antoine Boucher distingue dans la population locale "cinq classes qui se jalouaient mutuellement : les anciens habitants, les créoles blancs nés dans l'île, les créoles mulâtres, les étrangers (Anglais et Néerlandais naturalisés), les Noirs esclaves qui eux-mêmes se divisaient en plusieurs catégories adverses – les Noirs nés dans l'île en terre française, les Noirs indiens nés aux Indes de parents libres, les Noirs malgaches nouvellement importés⁽²⁾".

Des activités réparties en fonction des "tempéraments ethniques"

Entre 1794-1848, les propriétaires vont procéder, compte tenu des représentations qu'ils se font des "tempéraments ethniques", à une spécialisation des activités selon les "qualités et les défauts" qu'ils attribuent aux différentes "races". Considérés comme plus "soumis", "passifs" et "dociles", mais aussi plus robustes, et de ce fait plus proches de la nature "bestiale" qui se domestique par le travail, les Cafres sont choisis pour les tâches les plus grossières des usines et les travaux des champs. Les Malgaches se voient affectés, quant à eux, aux tâches manutentionnaires. "Rusés" et "entêtés", réputés pour la fuite et le "marronnage", les colons les craignent particulièrement et préfèrent les "Africains". Quant aux Indiens, bénéficiant de préjugés et de représentations moins défavorables, certainement dûs au fait de leur moindre nombre à cette époque, ils sont affectés à des activités les rapprochant des maîtres, telles la domesticité, la cuisine et le jardinage⁽³⁾.

1848 : abolition de l'esclavage

En 1847, le nombre total d'engagés à Bourbon s'élève à 6 508. Ils sont catégorisés comme : Indiens, Chinois, Africains et créoles noirs. La main-d'œuvre libre reste cependant très faible par rapport à la population servile (65 915 esclaves). La fin de l'esclavage, le 20 décembre 1848, obligera les propriétaires à organiser différemment la venue d'une main-d'œuvre destinée prioritairement aux travaux agricoles, à l'aménagement des routes et à l'entretien des maisons.

Les immigrations de l'engagisme

Appelés à suppléer le manque de bras sur les plantations, du fait de l'abolition de l'esclavage et de l'extension de l'industrie du sucre, les "étrangers" sont recherchés par les propriétaires durant la seconde moitié du XIX^e siècle. L'organisation de nouveaux circuits de migrations va permettre l'arrivée par masses successives d'hommes et de femmes venant de Madagascar, des Comores, de Rodrigues, d'Afrique, d'Inde, de Chine, d'Europe et d'autres régions souvent liées à la colonisation.

De 1888 à 1900 sont introduits des engagés agricoles dits Mozambiques (Mozambicains), Somalis (Somaliens), et Yéménites ; puis, entre les deux guerres, des Antandroy (Malgaches) et des Rodriguais. La plupart de ces travailleurs retournent chez eux à la fin de leur contrat. La minorité restante se fond dans la population locale. Leur présence renseigne particulièrement sur le processus d'activation du rapport historique à l'étranger, nouveau venu qui inquiète par ses mœurs différentes, sa non-intégration, et, de surcroît, par la couleur de sa peau. Dans les représentations que la société locale s'en fait, ils ont tôt fait de rejoindre les images fabriquées alors pour les esclaves. Méprisés et craints, ils donnent périodiquement naissance aux rumeurs les plus invraisemblables d'actes d'anthropophagie ou de complots nocturnes. Tous ces nouveaux engagés, soient-ils Malgaches, Comoriens ou Africains, sont qualifiés de "contr'nation", de la même manière que les Indiens venus du sud de l'Inde se sont réappropriés ce terme pour désigner tous ceux qui se différencient d'eux par leurs origines et leurs coutumes. Ainsi, si l'ancienne organisation ethnique du travail est maintenue sur les propriétés, qui réservent aux "créoles" les tâches les plus valorisées, l'attrait de certains Indiens pour cultiver personnellement des lopins de terre est exploité. Ceci sert à enrayer le phénomène de répulsion du travail agricole dont fait preuve la masse des esclaves affranchis ainsi que leurs descendants, en retenant les migrants dans la colonie par le réaménagement de leurs contrats en "engagement à la part" – sorte de métayage fonctionnant sur la base du partage de la moitié ou des deux tiers des récoltes avec le propriétaire.

Les engagés indiens

Bon nombre d'engagés indiens venant de la province de Madras (Tamouls), de l'Andra Pradesh (Télougous), et de Calcutta (Bengalis) rentreront chez eux à la fin de leur contrat d'engagement. D'autres resteront à La Réunion et donneront naissance à la culture dite "Malbar" ou "Tamoul", marquée par l'hindouisme de l'Inde du Sud. Les Indiens sont alors décrits comme "incapables et paresseux", "inutiles, tant par la faiblesse de leur constitution que par la répugnance au travail". La rencontre des engagés avec les populations déjà là reproduit les divisions ethniques à

partir desquelles s'est réalisée leur intégration. Notamment celles opposant les "créoles", nés dans la colonie, aux "non-créoles" nouveaux venus, qui vont procéder à la stigmatisation et à la marginalisation des Indiens. Les engagés eux-mêmes, n'ayant pas d'autre choix, vont transformer cette marginalisation et ces contradictions pour survivre et devenir réunionnais.

Un climat xénophobe

Certains leaders politiques de l'époque entretiennent alors ce climat xénophobe et mènent des campagnes sur le thème de "La Réunion aux Réunionnais" en réclamant l'attribution des terres aux paysans. En 1911, lorsqu'un

engagé d'origine mozambicaine est guillotiné sur la place publique pour des meurtres dans lesquels interviennent des rites de "magie noire", un journal local écrit : "Ces exotiques incivilisés entrent comme le virus d'une affection néfaste et criminelle. Ils y ont fonction de microbe, de contamination et de désorganisation sociale. Le Comorien est un danger public⁽⁴⁾."

Ce même thème se retrouvera plus tard, pour atteindre des cibles autres que les travailleurs sud-indiens et promouvoir des mobiles ne portant plus spécifiquement sur la question de l'emploi agricole mais s'inscrivant bien dans cette logique du rapport à l'Autre nouveau venu, non intégré, dont la présence et la différence éveillent des inquiétudes de toute nature, exploitables par les pouvoirs de tous bords. Un élu n'a d'ailleurs pas hésité à demander, anticipant la loi récente sur le contrôle de l'immigration, que des tests génétiques soient passés pour vérifier que les nouveaux arrivants sont effectivement des Mahorais et non des Comoriens et que les naissances sur le sol français ne donnent pas droit systématiquement à la nationalité française.



Engagés indiens sur la côte ouest de l'île de La Réunion
(Saint-Leu – Grande Ravine) vers 1906, fonds Viot
© musée Stella Matutina

Le code de l'indigénat

Adopté le 28 juin 1881, le code de l'indigénat – censé régler les conditions de travail, les litiges, les questions de nationalité des enfants nés dans la colonie de parents migrants – permet notamment d'éclairer l'apparition de la catégorie "indigène" dans les statistiques du début du XIX^e siècle⁽⁵⁾. C'était un recueil de mesures destinées à faire régner l'ordre colonial qui "distinguaient deux catégories de citoyens : les *citoyens* français (de souche métropolitaine) et les *sujets* français", c'est-à-dire les Africains noirs, les Malgaches, les Algériens, les Antillais, les Mélanésiens, etc., ainsi que les travailleurs immigrés. Les sujets français soumis au code étaient privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques ; ils ne conservaient au plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière.

La fin de l'engagisme : vers de nouvelles immigrations

Les recherches sur l'engagisme montrent que cette forme d'organisation des migrations de la main-d'œuvre est continue jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. L'entre-deux-guerres verra une réforme fondamentale en termes d'attributions de compétences dans la gestion de l'immigration : le Service de l'immigration est transféré à l'inspection du Travail, marquant la fin de l'engagisme tel que fondé au XIX^e siècle. Cette réforme permet d'établir un état des lieux des nouvelles attributions et une approche quantitative des derniers migrants de l'engagisme. Sont ainsi arrivés à La Réunion : des immigrants malgaches "de race Antandroy", de 1922 à 1927 ; des immigrants soumis au décret de 1887, comprenant 35 Somalis et Arabes du Yémen et 146 Indiens, Comoriens et Cafres ; et des immigrants rodriguais en très petit nombre – la majeure partie, décimés par le paludisme et le bérubéri, est retournée à Rodrigues.

Le Service de l'immigration, qui n'a, en principe, qu'à passer les contrats avec les employeurs et à s'occuper des rapatriements, s'occupe en réalité activement d'arbitrer et d'apaiser les conflits qui peuvent s'élever entre engagistes et engagés. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, qui coupe les relations entre La Réunion et les autres pays de la zone, achève cet épisode majeur du peuplement.

L'immigration chinoise et indo-musulmane

Les Chinois et les Indo-musulmans, dont les descendants demeureront à La Réunion, immigreront de façon plus spontanée dans le cadre d'un double mouvement de diaspora qui les pousse à s'installer sur les pourtours de l'océan Indien à la fin du

XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Cette immigration est cependant moins importante que les précédentes.

Pour les Chinois, elle fait suite à une ancienne tentative ratée d'introduction en tant que travailleurs engagés, avant la suppression de l'esclavage. Venue de Foukien entre 1830 et 1846, dans les mêmes conditions que la main-d'œuvre sud-indienne, cette première vague de migration chinoise en avait subi les mêmes vexations, et fait l'objet des mêmes stéréotypes – les Chinois étaient considérés comme “dange-reux, enclins au vol, et résistants au travail des champs”, notamment lorsqu'ils préférèrent désertier les plantations pour s'installer comme boutiquiers ou colporteurs. Ils ont tous été rapatriés par leur gouvernement, et n'ont pas pris part, de ce fait, à la formation des premières strates de la société locale. Trente ans plus tard, et jusqu'à la Première Guerre mondiale, ce sont des Cantonnais et des Hakkas qui s'installent sur le sol réunionnais. Suivant le mouvement des engagés, ils se spécialisent dans le commerce, notamment dans la vente des produits alimentaires, occupant les villes et bourgades de la côte, mais aussi les zones des “Hauts”⁽⁶⁾.

L'insertion des Indo-musulmans, venus de la région de Surat, dans le Gujerat, est différente. Ils s'installent d'abord comme cultivateurs, puis se promeuvent par l'intermédiaire du commerce des tissus et de l'habillement. Implantés dans les villes et les bourgades de la côte, et aussi dans les zones rurales des “Hauts”, certains exercent des activités de colportage durant les années suivant la départementalisation. À partir de cette période, ils se rassemblent davantage dans les zones urbaines et se spécialisent dans le prêt-à-porter, l'ameublement, l'électroménager et la vente automobile, et forment, pour la plupart, “une bourgeoisie d'affaires”. Parmi les jeunes générations, on trouve des membres des professions libérales (avocats, médecins...). Pratiquant l'islam, ils ont été appelés dès le départ des “Zarabes” par les Réunionnais. C'est sur cette dimension religieuse propre à marquer et à différencier leurs manières d'être que se construit leur identité locale.

L'accueil réservé aux immigrés musulmans

Malgré l'hostilité du clergé local, les musulmans construisent des mosquées et des “medersas” où leurs enfants poursuivent l'apprentissage des valeurs de l'islam. Pratiquant l'endogamie de groupe, qui n'est pas une claustration, mais tolérant le mariage des hommes avec des femmes créoles qui se convertissent à l'islam, ils font l'objet d'une incompréhension mêlée de jalousie et de crainte. Des commerçants créoles demandent même leur départ dès la fin du XIX^e siècle et la bourgeoisie de la capitale refuse l'admission des riches commerçants musulmans dans certains de ses clubs dans les années suivant la départementalisation⁽⁷⁾. Ces incompréhensions ne signifient pas pourtant rejet systématique et, malgré leurs particu-

larités religieuses et culturelles, les musulmans font aujourd'hui partie intégrante de la communauté réunionnaise. Des volontés de dialogue s'amorcent tant sur le plan religieux que sur celui des relations sociales.

La situation au début du XX^e siècle, avant la départementalisation

Ainsi, c'est durant les premières décennies du XX^e siècle que la société réunionnaise se dote des composantes humaines fondamentales qui sont les siennes aujourd'hui. Le démantèlement des grands domaines et la généralisation du colonat partiaire ("colonage") met fin à la recherche d'une main-d'œuvre extérieure, et l'attribution de la nationalité française aux migrants demeurés dans l'île et à leurs enfants contribue à les y fixer.

Pourtant, à la pluralité des populations qui vivent ensemble sur l'île ne correspond nullement une diversité des classes sociales, qui se réduisent à deux grandes catégories : au sommet, l'aristocratie des planteurs – les "Grands Blancs" ou "Gros Blancs" –, réduite

à quelques familles et sociétés financières, concentre les capitaux et les moyens de production ; à la base, l'ensemble des travailleurs ou des laissés-pour-compte de toutes origines, reflétant l'histoire des migrations qu'a connues la colonie.

La répartition géographique de cette population aux origines et traditions culturelles diverses est fonction de leur place dans le système productif. On distingue

Dans les Bas, la majorité des descendants d'esclaves et d'engagés ainsi que les métis, forment un prolétariat rural ou usinier, qui vit à proximité et dans la dépendance des riches familles de "grands planteurs".

une zone rurale des "Hauts", correspondant à l'intérieur montagneux de l'île, et une zone côtière nommée "les Bas", qui englobe l'espace rural de développement intensif de la "plantation", des bourgades, la zone portuaire et la capitale, Saint-Denis, lieux du commerce, de l'industrie et de l'administration coloniale.

Dans les Hauts et sur les basses pentes, les petits colons vivent pour la plupart misérablement sur des petites propriétés, ou en tant qu'exploitants pour le compte de plus fortunés qu'eux. Parmi eux se retrouvent des descendants d'esclaves ou d'affranchis ayant accédé à la terre. Dans les Bas, la majorité des descendants d'esclaves et d'engagés ainsi que les métis forment un prolétariat rural ou usinier, qui vit à proximité et dans la dépendance des riches familles de "grands planteurs". Certains sombrent dans l'oisiveté et le vagabondage, à la périphérie des bourgades et de la capitale, deviennent "bazardiers" ou occupent des petits métiers, alors que d'autres travaillent dans le cadre de la généralisation des contrats de colonage sur les terres des grands propriétaires.

Dans ce contexte prédépartementaliste, les descendants d'affranchis et les "Blancs", ou ceux qui se considèrent comme tels, forment un fond matriciel créole qui plonge ses racines dans les origines du peuplement et de la mise en place du système servile. Ils réitèrent la vieille opposition entre ceux qui sont nés dans la colonie et les nouveaux venus, dont le degré d'intégration se lit à la maîtrise de la langue et à l'intériorisation des valeurs et du mode de vie créoles (religion, alimentation, manières d'être...), alors idéalisés par cette fameuse "civilisation de la varangue" qu'offrent comme modèle les propriétaires.

Conséquence de la départementalisation : arrivée de nouveaux migrants

À partir de 1947, l'immigration se transforme. Chine et Inde restent deux pays qui poursuivent une immigration vers La Réunion, mais de nouveaux groupes de migrants arrivent dans l'île à la fin du XX^e siècle. La départementalisation va complexifier ce socle sociologique, notamment avec l'arrivée des Français de métropole, mais aussi des ressortissants français de pays de la zone océan Indien et des étrangers. Parmi les ressortissants français nés à l'étranger et venant s'installer à La Réunion, il faut compter les individus ou les familles venant d'anciens comptoirs ou colonies françaises d'Afrique du Nord et de la zone océan Indien, comme les Indo-musulmans de Madagascar ("Karanes"). Fuyant les conséquences socio-politiques de l'indépendance de la Grande île après 1946, ces derniers s'installent, comme les "Zarabes" de La Réunion, dans le commerce de tissus ou de prêt-à-porter. C'est aussi le cas des Pondichériens migrés comme fonctionnaires après 1953. S'introduisent également des Mahorais, notamment depuis que Mayotte a choisi de demeurer française. Les Réunionnais les appellent des "Comoriens" ou "Comores" sans distinguer les populations des îles sœurs de nationalité étrangère qui viennent aussi à La Réunion. Tous vont contribuer aux composantes sociologiques de La Réunion d'aujourd'hui.

L'accueil réservé aux métropolitains

Dans ce cadre, les "Zoreils" (personne d'origine métropolitaine, en créole), représentants directs de la culture française, garants du nouveau genre de vie venu contrebalancer le modèle créole avec la départementalisation, ne font pas l'objet d'une méfiance ni d'un rejet systématiques, si ce n'est dans cette part de crainte, d'admiration et d'envie qui, rappelant les relations paternalistes avec les anciens colons, amène aussi bien à les copier qu'à les contester. Avec eux les relations peuvent être de cordialité, mais aussi de rivalité, notamment pour tout ce qui touche à la question de l'emploi, du rapport au travail, et aussi souvent de l'expression identitaire.

En cette période d'intense chômage (plus de 30 %) mais aussi d'échanges et de refonte sociétale, une telle opposition ne manque pas d'être exploitée par les extrémistes de tous bords. En témoignent ces graffitis qui sporadiquement affichent sur les murs de certaines zones urbaines le slogan "Zoreils dehors". Cependant, on ne peut pas dire qu'ils fassent l'objet de stéréotypes qui, trouvant leur fondement dans leurs croyances ou la couleur de leur peau, les désignent comme dangereux. D'autant plus que leur statut économique et social les a protégés plus ou moins de la marginalisation et de l'exclusion.

La condition difficile des autres nouveaux migrants

Tout autre s'avère la condition du second type de nouveaux migrants ; notamment en ce qui concerne les populations venant de Madagascar et surtout des îles de l'archipel des Comores qui, formant le sous-prolétariat des zones urbaines, occupent le bas de l'échelle sociale et prennent la place des "étrangers" des périodes historiques précédentes. Ils focalisent les anciennes peurs dont étaient la cible les esclaves et les engagés. Si les autorités ne mettent pas aujourd'hui d'obstacles à leur pratique religieuse, l'ensemble de la population les craint comme voleurs ou délinquants. Il les soupçonne surtout d'être experts dans l'art et la manière de jeter des sorts – cependant, certains Réunionnais n'hésiteront pas à faire appel à leurs services dans les cas gravissimes d'envoûtement. Contrairement aux métropolitains ou à d'autres nouveaux migrants occupant une meilleure position sociale, les "Comoriens" sont systématiquement maintenus à l'écart, et leur intégration se fait difficilement à travers l'école et le mariage. Mais à retenir les leçons de l'histoire, l'on peut miser sur l'hypothèse que, dans l'avenir, leurs descendants ou eux-mêmes (tant les processus s'accélèrent au présent) auront contribué, autant que les métropolitains ayant choisi de demeurer dans l'île, au processus de créolisation.

L'évolution de la catégorisation dans les recensements

Il existe un réel décalage entre le concept statistique d'étranger et les représentations relatives au vécu des populations. Ce décalage pourrait être un exemple permettant de soutenir une discussion critique des catégories de la statistique officielle, à condition de pouvoir comparer les diverses manières de considérer la présence des métropolitains dans les autres DOM.

Déjà, au tout début du XX^e siècle, le *Bulletin de l'académie de La Réunion* fait état de l'inadaptation des tableaux statistiques concernant les mouvements de popula-



Engagés indiens sur la côte ouest de l'île de La Réunion (Saint-Leu – Grande Ravine) vers 1906, fonds Viot
© musée Stella Matutina

tion dans les colonies françaises proposés par le ministère⁽⁸⁾. Il s'agit alors de proposer un bilan démographique de la colonie dans la perspective de l'application des premières lois sociales décidées dans la métropole, notamment de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, ainsi que celle relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables : "Les tableaux statistiques de la Population sont imparfaitement adaptés à la population d'une vieille colonie comme La Réunion. Il a donc fallu élaborer [...] des tableaux nouveaux. C'est ainsi qu'à la distinction fondamentale entre la population européenne, indigène et métis a été substituée nécessairement une classification comprenant, comme dans la Métropole, deux catégories (population française et population étrangère), auxquelles nous nous sommes efforcés de joindre, chaque fois que cela nous a été possible, une troisième catégorie comprenant les travailleurs immigrants (sujets français ou sujets étrangers), qui ont un statut spécial."

Les sociologues et démographes ont par ailleurs récemment montré que la façon dont les États et les individus fabriquent des catégories de populations lors des recensements permet à la fois de décrire des populations et des situations et de prescrire des actions en tenant compte des catégorisations produites.

Jusqu'en 1881 : classification en fonction des origines et de la condition sociale, voire du statut

Concernant l'île de La Réunion, et plus largement les DOM-TOM⁽⁹⁾, les appellations “Blancs”, “libres de couleur”, “esclaves”, “affranchis” confirment que le classement lié à la couleur ou aux origines est doublé d'un classement selon la condition sociale. Par ailleurs, si la distinction par le statut apparaît dans les statistiques, la population “blanche” est ici synonyme de libre. L'engagé apparaît comme catégorie sociale dès 1846. Après 1848 et jusqu'en 1881, les catégories d'immigrants indiquent les lieux d'origine sans référence précise pour les pays. Ils sont “indiens”, “chinois”, “africains”, ou “indigènes”. On trouve également des indices de statut comme “domestiques”, “immigrants” et, en 1877, une étonnante catégorie mixte : “engagés indigènes”, terme que l'on retrouvera en 1892, 1902 et 1907.

À partir de 1866, malgré la volonté de procéder à un recensement identique à celui organisé en métropole, on continue à fabriquer une ethnicisation de la population immigrante à partir des origines et du statut occupé dans l'île.

1881-1936 : primauté des origines

À cette époque, les catégories renvoient davantage à l'origine, réelle ou supposée, des individus : Indiens, Malgaches, Cafres, Chinois et Arabes. Pour ces trois dernières catégories, elles sont souvent des exonymes résultant de combinaisons multifactorielles... Les “Cafres” désignent-ils ici la population d'origine africaine en lien direct avec cet ethnonyme regroupant, aux XVII^e et XVIII^e siècles, les nations sauvages, ou les Cafirs, mot arabe désignant les populations niant l'unité d'un dieu, ou les infidèles⁽¹⁰⁾ ? Aujourd'hui, ce terme revêt une connotation identitaire forte, le rapprochant plus du terme “négritude” qui rassemble la population noire, ou africaine, et malgache de l'île.

Quant au terme “Chinois”, il rassemble très largement dans le sens créole, “sinoi”, les populations venant d'Asie, en dehors des Indiens, à majorité chinoises et vietnamiennes.

Dans le recensement de 1887 apparaît le terme “Arabes” pour désigner les populations indo-musulmanes venues du Gujerat comme engagés ou volontaires. Par extension, ce terme désigne aujourd'hui la totalité des musulmans de l'île, quelle que soit leur origine.

Depuis la départementalisation : une classification simplifiée

À partir de 1946, la départementalisation fait disparaître la plupart des spécificités administratives de l'époque coloniale ainsi que la catégorisation ethnique, alors encore fréquemment utilisée dans les recensements. Les derniers recense-

ments, à partir de 1967, optent pour une classification simplifiée, regroupant la population à partir du lieu de naissance : né dans le département, hors département, en métropole. Apparaissent aussi des sous-catégories : “immigrants installés à La Réunion”, “né autre DOM-TOM”, sans doute pour tenter de chiffrer la montée de la population mahoraise et la catégorie “né à l'étranger”.

Considérations sur une catégorie récente : les Zoreils

Les questions de l'intégration à La Réunion sont doubles pour ceux qui pensent être ici comme sur n'importe quelle partie du territoire national : inscrits dans le territoire national du fait de la continuité territoriale, ils doivent aussi entrer dans le jeu des relations sociales et donner plus que de leur temps pour participer au développement de l'île et dire “je suis chez moi ici”.

Le terme “Zoreil”, non usité dans les statistiques, regroupe, on l'a dit, assez largement les métropolitains et, de façon plus extensive, tout Européen récemment arrivé dans l'île.

Si l'on s'en tient à la question des métropolitains, et si l'on considère qu'ils sont bien dans la continuité territoriale en venant à La Réunion, ils ne peuvent effectivement être considérés du point de vue statistique comme des étrangers. De même pour les populations venant de l'île de Mayotte. Cependant, l'accueil fait aux métropolitains ainsi que leurs conditions d'intégration font d'eux une communauté différente de celles des locaux installés durablement dans l'île, tant du point de vue de leurs statuts, de leurs modes de vie, de l'image qu'ils ont et donnent d'eux-mêmes, que des représentations que les autres se font d'eux.

Critères marqueurs d'intégration

L'approfondissement des catégories distinctives, voire discriminatoires – “ceux qui restent par amour du pays” et “ceux qui sont de passage” –, qui reviennent à plusieurs reprises chez des interlocuteurs différents, nous a permis d'identifier un certain nombre de critères que nous retiendrons comme “marqueurs d'intégration”. À savoir : la naissance dans l'île de parents métropolitains ou mariés à des métropolitains mais, surtout, le fait de “donner la vie” à La Réunion ; l'intention de se faire inhumer “ici” ; la possession de la langue créole certes, mais surtout celle de souvenirs d'enfance liés à son apprentissage, marquant la construction identitaire d'un individu et sa fabrication culturelle ; le mimétisme ou l'emprunt culturel qui permet d'adhérer à des facettes du mode de vie, des manières d'être

et de penser créoles ; un certain regard sur la société réunionnaise d’hier et d’aujourd’hui qui inclue une vision nostalgique et idéalisée, voire paternaliste de “La Réunion longtemps”, celle d’avant les années 1980, dont les valeurs traditionnelles – solidarité, entraide, sens de l’accueil, respect de l’autorité... – sont mises à mal ; l’image renvoyée de la société d’accueil qui stigmatise les Zoreils ou ceux qui sont considérés comme tels en raison des péripéties se rapportant aux premiers temps de leur installation qui faisaient d’eux une “classe de nantis, coupés de la société locale et affichant un net mépris pour tout ce qui était réunionnais”.

Les leçons de la catégorisation vernaculaire

La catégorisation des populations par les populations elles-mêmes est contextuelle : elle est faite, d’une certaine façon, pour déranger les statisticiens. Mais parce que ces catégorisations sont très opérationnelles, utilisées à bon escient elles marquent des territoires sociaux et parfois économiques, elles permettent de rentrer dans des lieux privés, elles jouent parfaitement leur rôle d’“altérisation”.

Le discours créole possède un concept particulièrement heuristique pour illustrer cela, celui de “nations/contr’nation”. Il permet de pointer des traditions et des héritages renvoyant à des origines et des distinctions identitaires particulières. Il amène les acteurs sociaux qui les revendiquent à exprimer à la fois des liens de solidarité et d’exclusion à l’égard des voisins. D’une part, il réitère l’opposition historique “créole”/“étranger” qui apparaissait dans les premiers recensements et, d’autre part, il exprime la délimitation “dedans/dehors” spécifique de l’identification collective réunionnaise.

Cependant, aucune de ces “nations” ne peut être considérée comme un véritable groupe ethnique aux frontières nettement définies. Ceci du fait des métissages et des interférences d’héritages qui créent des zones de frottement, ou instituent des passerelles entre les matrices qu’elles peuvent constituer ; mais aussi en raison du principe de “saillance⁽¹⁾” qui fait de l’ethnicité “un mode d’identification parmi d’autres possibles”, et non une essence.

Ainsi arrive-t-il, dans La Réunion d’aujourd’hui, qu’un même individu se présente, ou soit reconnu comme solidaire d’autres individus, avec lesquels il partage la croyance dans une origine commune précise, alors que, dans le même temps, il s’opposera ou se différenciera d’eux de par son niveau socioprofessionnel, son style de vie, ses choix politiques ou religieux... L’expression de cette “saillance”, tout comme celle d’héritages natifs différenciés, porte la marque de l’intersubjec-

tivité, c'est-à-dire des choix qu'opèrent les acteurs qui les mettent en scène, en fonction des circonstances, mais aussi de l'image qu'ils désirent donner d'eux-mêmes, dans la relation à l'Autre et à ce qu'ils supposent que cet Autre pense d'eux. Pour les uns comme pour les autres, cibler leur matrice ethnique et culturelle de référence s'avère difficile. Certes des héritages demeurent vivaces qui, renouvelés par des apports historiques plus récents, d'Afrique et surtout de Madagascar, sous-tendus par les phénotypes, rendent plus explicite tel ou tel choix d'appartenance : "Cafre" ou "Malgache". Il arrive toutefois que ceux qui s'étant d'avance spécifiés comme "Malbars" ou "Cafres" se trouvent des ascendances communes ou "créoles". C'est à ce stade que font sens les expressions intermédiaires comme "Cafre malgache" ou "Cafre malbar" qui apparaissent de plus en plus dans le langage des nouvelles générations en quête des origines, mais reconnaissant aussi leur identité mélangée. ■

Notes

1. Barassin, Jean, "La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV, 1700-1715", *Bulletin de l'académie de La Réunion*, Saint-Denis, 1989.
2. Boucher, Antoine, *Mémoire pour servir à la connoissance particulière de chacun des habitans de l'isle de Bourbon*, suivi des *Notes du Père Barassin*, Graphica, Saint-André, 1989.
3. Benoist, Jean, *Religion hindoue et dynamique de la société réunionnaise, annuaire des pays de l'océan Indien*, vol. VI, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1979.
4. "La patrie créole", in Prosper Eve, *Île à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion des origines à nos jours*, Océan Editions, Saint-André, 1992, p. 394.
5. Voir, pour plus de détails sur le texte, le site de l'université de Laval : http://www.tlfiq.ulaval.ca/axl/afrique/indigenat_code.htm.
6. Wong Hee Kam, Edith, *L'Engagisme chinois : révoltes contre un nouvel esclavagisme*, Océan éd., Conseil général de La Réunion, Saint-Denis, Saint-André, 1999 ; Mall, Zakaria, "Capacité d'adaptation des pionniers de l'immigration libre et volontaire dans la société réunionnaise de la fin du XIX^e siècle : Chinois et Indo-musulmans à travers les minutes notariales : 1870-1905", maîtrise d'histoire, université de La Réunion, 2006.
7. Nemo, Jacques, *La Communauté gudjarati à La Réunion. Islam et poursuites commerciales*, EHESS, Paris, 1980.
8. Palant, Jules, "Relevé démographique de l'île de La Réunion", *Bulletin de l'académie de l'île de La Réunion*, vol. 1, Annexe n° 4, 1914, p. 111-127.
9. Cf. Le texte de Pierre-Yves Cusset, consultable en ligne sur le site <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/notecussetstatistiquesethniques.pdf>, et celui de Rallu, Jean-Louis, "Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française", in *Population*, n° 3, 1998.
10. Lanni, Dominique, "Des mots, des sauvages et des hommes : les Cafres, les Hottentots et les nations sauvages dans les dictionnaires de langue, les dictionnaires historiques et les encyclopédies au siècle des Lumières", *Africultures*, http://www.africultures.com/index.asp?menu=affiche_article&no=4033.
11. Poutignat, Philippe, Streiff-Fenart, Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, PUF, Paris, 1995.